

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 23 Avril 2025 – 18H30
Présidée par Madame Marie-Laure TORTOSA, Maire

PRESENTS : TORTOSA Marie-Laure, Maire, DANI Nicolas, LIONS Marcel, BERTHET Anaïs, AGOSTA Didier, MEIFFRET Clotilde, MULLER Alban, PONS Marie, LANOUX Pierre, ACHENZA Gérard, BIGARRET Jean-Pierre, OLIVIER Maurice, ANSELME Stéphane, RIVERON Robin.

Absents ayant donné procuration : DURDU Mélanie à AGOSTA Didier, PAGEAUD Mathieu à DANI Nicolas, SETTE François à ACHENZA Gérard, EMPHOUX Valérie à LIONS Marcel.

Absents : DE GASSART Laurence, DUBOIS Cédric, MARY Hervé, BOUALEM Sofiane, FANUCCI Carine, FLORENS Pascale, PINEDA Manuel, JUIF Daniel, ANDRAU Frédérique.

Madame TORTOSA Marie-Laure, déclare la séance ouverte et procède à l'appel.

I. SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur DANI Nicolas est désigné secrétaire de séance. Adoption à l'unanimité.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Adopté à l'unanimité.

III. FINANCES :

1) Approbation du Compte Financier Unique – Commune : Exercice 2024

Rapporteur : Marie-Laure TORTOSA

La présente délibération retire et remplace la délibération n°1 en date du 8/04/2025.

Vu le Guide du Compte Financier Unique établi par la Direction Générale des collectivités locales et la Direction des Finances Publiques,

La Commune de Salernes fait partie de l'expérimentation du CFU avec la nouvelle présentation des comptes locaux.

Le Conseil Municipal va donc délibérer, pour la première fois, ce nouveau CFU qui remplace le Compte Administratif et le Compte de Gestion et qui constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2024.

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Le CFU exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Monsieur OLIVIER tient à remercier Madame le Maire pour avoir répondu aux questions qui lui ont été posées.

Madame le Maire quitte la séance et le Conseil municipal siège sous la Présidence de Monsieur BIGARRET,

Vu le rapport détaillé de présentation du CFU,

Les comptes ci-dessous sont arrêtés comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

	Réalisé
Dépenses	6 112 320,66
Recettes	6 643 450,27
Solde exercice	531 129,61
Report n -1	1 204 347,15
Excédent	1 735 476,76

SECTION INVESTISSEMENT

	Réalisé
Dépenses	1 480 528,84
Recettes	1 519 664,13
Solde exercice	39 135,29
Report n -1	4 413 619,71
Excédent	4 452 755,00

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal ;

DE CONSTATER que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les données du comptable relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. La procédure de confection du CFU est en effet commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée. Ainsi des contrôles automatisés de cohérence se font et mettent en évidence les identités de valeurs entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

D'ARRETER le Compte Financier Unique 2024 selon les résultats arrêtés ci-dessus.

Vote à la Majorité : 14 Pour / 2 contre : (Maurice OLIVIER, Jean-Pierre BIGARRET) / 1 abstention : (Didier AGOSTA)

2) Budget Principal – Exercice 2025 : Affectation des résultats

Rapporteur : Marie-Laure TORTOSA

La présente délibération retire et remplace la délibération n°2 en date du 8/04/2025.

Vu le résultat d'exécution du Budget Principal de fonctionnement de l'exercice 2024,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré,

D 'AFFECTER le résultat de Fonctionnement pour 1 048 535,61 € au compte R002 et pour 686 941,15. € au compte R1068 de la section Investissement du BP 2025 de la Commune.

D'AFFECTER le résultat d'Investissement pour 4 452 755,00. € au compte R001 du BP 2025 de la Commune.

Vote à la Majorité : 15 Pour / 2 Contre : (Maurice OLIVIER, Jean-Pierre BIGARRET) / 1 Abstention : (Didier AGOSTA)

3) Budget Primitif Principal : Exercice 2025

Rapporteur : Marie-Laure TORTOSA

La présente délibération retire et remplace la délibération n°5 en date du 8/04/2025.

Après l'adoption de la reprise des résultats de l'exercice 2024, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif principal de la Commune, établi selon l'instruction budgétaire et comptable M57.

L'établissement de ce budget fait suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 10 mars dernier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de budget primitif transmis aux membres du Conseil Municipal dans les délais requis,

Le projet de budget primitif, s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT - DEPENSES	
011 - Charges à caractère général	6 906 243,85 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 686 952,16 €
014 - Atténuations de produits	3 250 200,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	113 683,00 €
66 - Charges financières	755 175,55 €
67 - Charges exceptionnelles	80 308,05 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	1 000,00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	100 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	
	918 925,09 €
	BUDGET 2019
FONCTIONNEMENT - RECETTES	
013 - Atténuations de charges	6 906 243,85 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	25 000,00 €
73 - Impôts et taxes	280 180,00 €
731 - Fiscalité locale	1 115 585,00 €
74 - Dotations et participations	3 751 468,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	385 000,00 €
76 - Produits financiers	155 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	145 475,24 €
	1 048 535,61 €
FONCTIONNEMENT - TOTAL DEPENSES	
	6 906 243,85 €
FONCTIONNEMENT - TOTAL RECETTES	
	6 906 243,85 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal ;

D'ADOPTER le Budget Primitif Principal de l'exercice selon le tableau ci-dessus et le document annexé à la délibération.

Monsieur OLIVIER demande si les 25% qui devaient être modifiés suite à une erreur de la DDGFIP seront bien présents dans l'état 1259..

Madame DOMERGUE lui répond que oui, il est conforme aux taux de la délibération de septembre 2024. Dès réception du nouvel état, il sera transmis aux élus.

Vote à la Majorité : 15 Pour / 2 Contre (Maurice OLIVIER, Jean-Pierre BIGARRET) / 1 Abstention (Didier AGOSTA)

4) Approbation du Compte Financier Unique – Terra Rossa : Exercice 2024

Rapporteur : Marie-Laure TORTOSA

La présente délibération retire et remplace la délibération n°6 en date du 08/04/2025.

Vu le Guide du Compte Financier Unique établi par la Direction Générale des collectivités locales et la Direction des Finances Publiques,

La Commune de Salernes fait partie de l'expérimentation du CFU avec la nouvelle présentation des comptes locaux.

Le Conseil Municipal va donc délibérer, pour la première fois, ce nouveau CFU qui remplace le Compte Administratif et le Compte de Gestion et qui constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2024.

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Le CFU exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Madame le Maire quitte la séance et le Conseil municipal siège sous la Présidence de Jean-Pierre BIGARRET,

Vu le rapport détaillé de présentation du CFU,

Les comptes ci-dessous sont arrêtés comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

	Réalisé
Dépenses	227 435,43
Recettes	253 451,86
Solde exercice	26 016,43
Report n -1	39 979,13
Excédent	65 995,56

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal,

DE CONSTATER que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les données du comptable relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. La procédure de confection du CFU est en effet commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée. Ainsi des contrôles automatisés de cohérence se font et mettent en évidence les identités de valeurs entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

D'ARRETER le Compte Financier Unique 2024 pour Terra Rossa selon les résultats arrêtés ci-dessus.

Vote à la Majorité : 14 Pour / 2 Contre (Jean-Pierre BIGARRET, Maurice OLIVIER) / 1 Contre (Didier AGOSTA)

5) Budget Primitif de la Régie de la Maison de la Céramique Architecturale « Terra Rossa » : Exercice 2025

Rapporteur : Marie Laure TORTOSA

Après l'adoption de la reprise des résultats de l'exercice 2024, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif de la Régie de la Maison de la Céramique Architecturale « Terra Rossa », établi selon l'instruction budgétaire et comptable M57.

Comme pour le Budget Primitif Principal, l'établissement de ce budget fait suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 10 mars dernier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de budget primitif de la Régie Terra Rossa transmis aux membres du Conseil Municipal dans les délais requis,

Le projet de budget primitif, s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT - DEPENSES	315 995,56 €
011 - Charges à caractère général	177 050,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	138 885,56 €
014 - Atténuations de produits	
65 - Autres charges de gestion courante	60,00 €
66 - Charges financières	
67 - Charges exceptionnelles	
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	
023 - Virement à la section d'investissement	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	
FONCTIONNEMENT - RECETTES	315 995,56 €
013 - Atténuations de charges	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	20 000,00 €
73 - Impôts et taxes	
731 - Fiscalité locale	
74 - Dotations et participations	230 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	
76 - Produits financiers	
77 - Produits exceptionnels	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	65 995,56 €
FONCTIONNEMENT - TOTAL DEPENSES	315 995,56 €
FONCTIONNEMENT - TOTAL RECETTES	315 995,56 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal,

D'ADOPTER le Budget Primitif de la Régie de la Maison Architecturale « Terra Rossa » pour l'exercice 2025, selon le tableau ci-dessus et le document ci-annexé présenté.

Vote à la Majorité : 15 Pour / 2 Contre (Jean-Pierre BIGARRET, Maurice OLIVIER) / 1 Abstention (Didier AGOSTA)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h03.

La secrétaire de séance
Nicolas DANI

Le Maire
Marie Laure TORTOSA